

Le droit qui s'écrit

Claude MARTEL et Paul MARTEL, ***La compagnie au Québec – Volume I – Les aspects juridiques***, Montréal, Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1999

Le droit des compagnies au Québec est une discipline où le droit civil et la common law se côtoient et s'influencent mutuellement; c'est l'esprit dont est imprégné l'ouvrage de Maurice et Paul Martel.

Cette nouvelle édition des ***Aspects juridiques de la compagnie au Québec*** de M^{es} Martel est une version reliée de leur ouvrage à feuilles mobiles du même nom. Elle s'adresse tant aux praticiens qu'aux étudiants désireux de s'initier aux principes de base du droit corporatif.

Ce volumineux ouvrage est divisé en trente-cinq chapitres numérotés individuellement et couvrant les différentes règles législatives et jurisprudentielles qui s'appliquent à la compagnie faisant affaires au Québec, depuis sa constitution jusqu'à la fin de son existence. Les auteurs dressent un parallèle rigoureux entre les dispositions de la ***Loi canadienne sur les sociétés par actions*** et celles de la ***Loi sur les compagnies du Québec*** (et, le cas échéant, des autres lois applicables) régissant les activités de la compagnie, tant à l'interne que dans ses relations avec les tiers.

Le volume comporte donc quelques chapitres énonçant des généralités relatives aux compagnies (définition, historique du droit

corporatif au Canada, dispositions constitutionnelles). On y traite également des formalités de constitution de la compagnie, des règles orientant l'octroi de sa dénomination sociale et de son immatriculation. Un chapitre porte sur la tenue des divers livres et des registres qui sont exigés par les lois.

Les auteurs ont consacré plusieurs chapitres à l'étude de la structure du capital-actions, de même qu'à l'analyse du rôle exercé par les administrateurs et les officiers au sein de la compagnie, de leurs devoirs et de la responsabilité qu'ils peuvent encourir par leurs faits et gestes. L'ouvrage aborde également le sujet des conventions entre actionnaires, des assemblées et traite de la fin de l'existence corporative. L'ensemble du travail de Mes Martel est jalonné de nombreuses références jurisprudentielles et doctrinales, comprenant des commentaires d'arrêts de principe.

On retrouve au fil du volume quelques tableaux comparatifs destinés à récapituler les principes exposés dans le corpus du texte, ainsi qu'à souligner les ressemblances et les différences entre les régimes législatifs. Mentionnons enfin que l'ouvrage est complété

par des index analytique et législatifs très détaillés, ainsi que par une table jurisprudentielle.

Amélie CHOLLET
Étudiante (LL.B.) à la
Faculté de droit de
l'Université de Montréal